

Envoi : 29/05/2018  
Réception par le Préfet : 29/05/2018  
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**RD 66 - RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS  
DE L'ÉCHANGEUR SUR L'A 35 À BARTENHEIM  
CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSE :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à M. WITH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération ayant pour objet de formaliser les conditions de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'exécution des travaux à réaliser par le Département sur le domaine public routier national, dans le cadre de l'opération de réaménagement des carrefours de l'échangeur A 35 - RD 66, à BARTENHEIM,
- autorise la Présidente à signer cette convention avec l'Etat et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité